

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: - (1996)

Artikel: Les croix du Jura
Autor: Imhoff, Gaston / Imhoff, André
Kapitel: Courgenay
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURGENAY

Dans cette localité, il existe une coutume qui se pratique encore de nos jours, relative aux croix dites des «Rogations». Il s'agit d'une ancienne cérémonie dont l'institution a été attribuée à saint Mamert, un évêque gaulois du V^e siècle.

Selon une tradition qui se déroule depuis toujours et de façon immuable, la préparation débutait le jour du Vendredi-Saint avec un groupe de bûcherons qui se dirigeait au petit matin vers la forêt pour abattre un sapin, puis pour le conduire à la scierie. Rapidement débité, le bois était alors mis en forme par un charpentier qui en faisait une croix. Il fallait agir vite car cette dernière devait être mise en place dans l'après-midi lors de la cérémonie religieuse.

Sur le territoire de Courgenay, il reste ainsi depuis de nombreuses années une dizaine de croix de bois des «Rogations» – sur un ensemble total de seize pour le village – dont une est remplacée chaque Vendredi-Saint, la nouvelle fraîchement fabriquée remplaçant une ancienne marquée par le temps et les intempéries, et placée au même endroit; de cette façon, on assure la conservation de l'ensemble des dix croix restantes.

Toutefois, de nos jours, la coutume a quelque peu dû être modifiée; le Vendredi-Saint étant devenu jour férié, le bûcheron, le scieur et le charpentier ne sont plus disponibles; il en résulte que la nouvelle croix doit être faite la veille pour en disposer le Vendredi-Saint.

Croix des Rogations.



PC

Le
min
D'He
prom
ve la
mont
leque
l'emp
altitu
plus
dans
décor
croix
chos
affro
ronce
d'hist
trouv
de d
surfa
et su
illisi
son i

